



DÉCISION n°83-2023

OBJET : Tarifs des salles municipales

Le Maire de la Ville de Langon, Jérôme GUILLEM ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2122.22 et L2122.23 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, notamment l'alinéa n°2 et du 26 juin 2020 portant délégation au Maire en vertu des articles précités ;

Vu la nécessité de mettre en place un tarif pour la salle Rosa Bonheur.

Considérant qu'il convient de fixer pour l'année 2023 les différents tarifs de location de salles

DECIDE

ARTICLE 1 : d'abroger la décision n°114-2022

ARTICLE 2 : De fixer ainsi qu'il suit les différents tarifs des salles à compter du 1^{er} septembre 2023

Espace Claude Nougaro		
	Forfait location par manifestation maximum 2,5 jours	Journée supplémentaire
COMMUNE de Langon (siège social sur la commune)		
Comité des œuvres sociales - Mairie de Langon	GRATUIT	
Administrations & Collectivités - Réunions d'intérêt général	GRATUIT	
Associations & Comités des œuvres sociales	220 €	30 €
Associations Nuit de la Saint Sylvestre	1 100 €	50 €
Sociétés ou Organismes de Spectacles	1 650 €	50 €
Comités d'entreprise	550 €	50 €
Nuit de la Saint Sylvestre - Sociétés ou Organismes de spectacles	4 080 €	
HORS COMMUNE		
Administrations & Collectivités - Réunions d'intérêt général	GRATUIT	
Associations & Comités des œuvres sociales	300 €	50 €
Associations Nuit de la Saint Sylvestre	1 500 €	100 €
Sociétés ou Organismes de Spectacles	2 200 €	150 €
Comités d'entreprise	1 500 €	100 €
Nuit de la Saint Sylvestre - Sociétés ou Organismes de spectacles	4 080 €	
La gratuité est accordée pour l'Espace Claude Nougaro à :		
<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement Français du Sang pour les collectes - Association en partenariat avec la commune pour une manifestation à caractère caritatif et/ou social - L'EHPAD Val de Brion pour l'organisation de manifestations gratuites et sans recette - Sapeurs-pompiers du Centre de Secours de Langon et Brigade de Gendarmerie de Langon - Médias ayant leur agence à Langon et diffusant sur le secteur, pour l'organisation de manifestations gratuites, sans recette, en faveur du milieu associatif et / ou des bénévoles - Dans le cadre de projet pédagogique pour les établissements scolaires de Langon et de la CDC du Sud-Gironde 		

Salles au centre culturel des Carmes		TARIF DE LOCATION	
François MAURIAC			
COMMUNE de Langon (siège social sur la commune)			
Comité des œuvres sociales - Mairie de Langon & Associations & Administrations & Réunions d'intérêt général	GRATUIT		
Sociétés ou Comités d'entreprises	150 €		
HORS COMMUNE			
Administrations & Collectivités - Réunions d'intérêt général	GRATUIT		
Associations	100 €		
Sociétés ou Comités d'entreprises	200 €		
Rosa Bonheur			
COMMUNE de Langon (siège social sur la commune)			
Comité des œuvres sociales - Mairie de Langon & Associations & Administrations & Réunions d'intérêt général	GRATUIT		
Sociétés ou Comités d'entreprises	150 €		
HORS COMMUNE			
Administrations & Collectivités - Réunions d'intérêt général	GRATUIT		
Associations	100 €		
Sociétés ou Comités d'entreprises	200 €		
Camille CLAUDEL (atelier Arts-plastiques) et Jacques OFFENBACH (salle de danse) - Pour un stage ou une activité artistique ponctuelle le week-end ou durant les vacances scolaires selon disponibilité du planning			
COMMUNE de Langon (siège social sur la commune)			
Associations ou intervenants inscrits à la maison des artistes	50 €		
HORS COMMUNE			
Associations ou intervenants inscrits à la maison des artistes	100 €		
Camille CLAUDEL (atelier Arts-plastiques) - dans le cadre d'une activité d'enseignement artistique (2h/semaine)			
Associations - tarif au trimestre	165,00 €		
Jacques OFFENBACH (salle de danse) - Association langonnaise proposant une activité d'enseignement identique à celle déjà proposée sur le territoire de la ville de Langon par une société privée ou une association hors commune			
De 1 à 20 adhérents tarif à l'heure	2,05 €		
De 21 à 50 adhérents tarif à l'heure	2,45 €		
A partir de 51 adhérents tarif au mois	160 €		
Salle de la RPA du XIV juillet		TARIF DE LOCATION	
COMMUNE Langon (siège social sur la commune)			
Comité des œuvres sociales - Mairie de Langon & Associations & Administrations	GRATUIT		
Sociétés ou Comités d'entreprises	150 €		
HORS COMMUNE			
Administrations & Collectivités - Réunions d'intérêt général	GRATUIT		
Associations	100 €		
Sociétés ou Comités d'entreprises	200 €		
Salle de Réunion de la Maison des associations		TARIF DE LOCATION	
Réunions d'intérêt général, Assemblée Générale, Conseil d'administration	GRATUIT		
Formations, stages, ateliers ou autres activités payantes	80 €		
Salle - Les compagnons de la veillée	Forfait location par manifestation maximum 2,5 jours	Journée supplémentaire	
Association - COMMUNE de Langon (siège social sur la commune)			
Comité des œuvres sociales - mairie de Langon & Associations & Établissements scolaires	GRATUIT		
Comités d'entreprises et Comités des œuvres sociales	100 €	50 €	
HORS COMMUNE			
Établissements scolaires	GRATUIT		
Associations	250 €	50 €	
Comités d'entreprises et Comités des œuvres sociales	250 €	50 €	
Nettoyage des salles communales : Espace Claude Nougaro 200€ et autres salles 50€ selon décision de Mr. Le Maire ou son représentant dûment mandaté, et/ou article 8 du règlement d'utilisation des salles municipales mises à disposition.			

ARTICLE 3 – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité et :

- Publiée au recueil des actes administratifs
- Transmise au représentant de l'Etat
- Transmise au Comptable de la collectivité

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à **LANGON** le 24 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,
Jérôme GUILLEM**



COMPTE RENDU DE LA PRESENTE DECISION
SERA DONNE EN CONSEIL MUNICIPAL LORS
DE SA PROCHAINE SEANCE.

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le



ID : 033-213302276-20230724-83_2023-AU